

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-24

ALIENATIONN D'UNE DES CLASSES MOBILES

Le collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val a sollicité l'enlèvement d'un préfabriqué installé dans l'établissement.

Cet élément vétuste ne présente plus d'intérêt pour le Département.

De plus, son état de dégradation est tel qu'il ne peut plus être utilisé en tant que foyer par les élèves.

Dans ces conditions, je vous propose de bien vouloir procéder à la réforme de ce bâtiment.

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-24

ALIENATION D'UNE CLASSE MOBILE

—

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur la réforme d'un préfabriqué installé au collège Pierre Bayrou à Saint-Antonin-Noble-Val qui ne peut plus être utilisé en tant que foyer par les élèves.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,